UN LIBRARY
MAR 5 1975
UN/SA COLLECTION

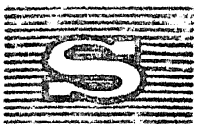

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11593/Add.8
3 mars 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct suivant :

La liste complète des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans le document S/11593, daté du 7 janvier 1975, et dans les additifs pertinents. Au cours de la semaine qui s'est terminée le 1er mars 1975, le Conseil de sécurité est intervenu au sujet de la question suivante :

89. La situation à Chypre (voir S/11185/Add.28, S/11185/Add.29, S/11185/Add.32, S/11185/Add.34, S/11185/Add.49 et S/11593/Add.7).

Le Conseil de sécurité a poursuivi l'examen de cette question de sa 1815ème séance à sa 1817ème séance, tenues entre le 24 et le 27 février 1975. Outre les représentants déjà invités de la même manière à participer aux séances antérieures, le Président, avec l'assentiment du Conseil, a invité, sur leur demande, les représentants de la Bulgarie, de l'Arabie Saoudite et de la Roumanie à participer à la discussion, sans droit de vote.

75-04594